

PROCÈS-VERBAL DE REMISE ET INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES (SSP) ET PROTECTION COLLECTIVE

Adresse de la construction/l'installation

Rue
NPA/localité
Surface de toit/niveau

Propriétaire

Nom
Rue
NPA/localité
Tél.

Entrepreneur

Nom
Rue
NPA/localité
Tél.

Bases pour l'entretien			
<input type="checkbox"/> A Intervalle de maintenance faible , jusqu'à une fois par an Toits plats sans utilisation <ul style="list-style-type: none"> p.ex. Système d'étanchéité sans couche de protection, toits à gravier 	<input type="checkbox"/> B Intervalle de maintenance moyen une à deux fois/an <ul style="list-style-type: none"> p. ex. végétalisation, installations techniques, installations solaires, installations d'aération, etc. 	<input type="checkbox"/> C Intervalle de maintenance élevé plus de deux fois par an <ul style="list-style-type: none"> p. ex. travail sans EPI antichute, végétalisation intensive, installations techniques. 	<input type="checkbox"/> Plan de sécurité spécifique à l'objet <ul style="list-style-type: none"> En cas d'écarts par rapport aux exigences minimales

Classe d'équipement (CE)			
<input type="checkbox"/> CE1 SSP par points d'ancrage individuels PAI (modèle avec système temporaire à corde recommandé)	<input type="checkbox"/> CE2 SSP avec un système à câble ou rail fixe	<input type="checkbox"/> CE3 Protection collective limitée, accessible publiquement	<input type="checkbox"/> CE4 Accessible publiquement

Documentation de remise pour le propriétaire

<input type="checkbox"/>	Déclaration de conformité ou de performance	Fabricant
<input type="checkbox"/>	Documentation de montage	Entrepreneur
<input type="checkbox"/>	Instructions d'utilisation avec plan de surveillance et plan d'urgence	Entrepreneur
<input type="checkbox"/>	Plan d'entretien	Entrepreneur

Informations relatives à l'utilisation pour le propriétaire

- L'entretien et l'utilisation du SSP et de la protection collective relèvent de la responsabilité du propriétaire.
- Les dispositifs de sécurité ne doivent pas être modifiés.
- Les SSP des classes d'équipement 1 et 2 ne peuvent être utilisés que par des personnes formées aux EPI antichute.
- La protection collective (protection latérale) de la classe d'équipement 3 qui n'est pas installée de façon permanente doit être montée avant les travaux d'entretien par des personnes formées aux EPI antichute.
- Le SSP doit être contrôlé conformément aux instructions d'utilisation par une personne qualifiée et, s'il est en excellent état, autorisé. Sinon, le SSP doit être bloqué. Intervalle de contrôle
- Les instructions d'utilisation doivent impérativement être respectées lors de l'utilisation de l'installation.
- La durée d'utilisation de l'installation est de ans.

Confirmation de reprise

Le propriétaire confirme la reprise des SSP ou de la protection collective et l'acceptation des documents énumérés ci-dessus.

Propriétaire/maître

Lieu, date
Signature

Unternehmer

Lieu, date
Signature